

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**



**Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Noalis pour la réalisation de 13 logements sociaux – Rue du 4 septembre (Acquisition – Amélioration anciens locaux Orange) – à Périgueux**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**Vu** la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

**Considérant que** l'opération de Noalis répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus,
- Des typologies variées qui favorisent la mixité sociale et qui permettent d'accueillir des personnes seules, des couples et des ménages avec enfant

**Considérant que**, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Périgueux, par délibération du 8 décembre 2021, soutient également la construction de ces 13 logements sociaux à hauteur de 27 500 €

**DECIDE :**

**Article 1er** : d'accorder une subvention de 2 500 € par logement PLAI et PLUS (11 logements), soit une subvention totale de 27.500 €.

Fait à Périgueux, le 31 AOUT 2022

Le Président  
Jacques AUZOU



**Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération****Réalisation de 13 logements sociaux – Rue du 4 septembre (Acquisition – Amélioration anciens locaux Orange) –à Périgueux – Noalis**

- Cette opération est située proximité des services et des commerces, au cœur du centre-ville de Périgueux. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Cette opération, en acquisition amélioration d'anciens locaux appartenant à Orange, est composé de 13 logements collectifs, de typologie variées permettant d'accueillir des ménages avec des compositions familiales différentes (personnes seules et familles) : 1 T1, 4 T1bis, 5 T3 et 3T4. Ces 13 logements sont au 3<sup>ème</sup> étage : le bâtiment d'Orange sera équipé d'un ascenseur desservant uniquement cette étage, les étages inférieurs étant conservés par Orange pour ses serveurs.
- Le projet est conforme à la RT 2012. L'eau chaude sera produite par chauffe-eau thermodynamique individuel. Le chauffage est électrique avec thermostat d'ambiance permettant de réguler le chauffage. Les logements sont par ailleurs équipés de matériels économes en eau. L'opération est labélisée Cerqual. Tous les logements seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Cette opération s'inscrit dans le dispositif Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation de Territoire
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements				Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)		
		PLAI	PLUS	PLS	TOTAL		PLAI	PLUS	PLS
T1	collectif			1	1	31.15			290
T1bis		2	1	1	4	40.13	227	239	372
T3		1	4		5	73.63	400	457	
T4		1	2		3	81.73	434	517	
	<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>13</b>				

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT		Ressources
Acquisition foncière	458 000 €	Etat (Aides à la pierre)	40 000 €
Travaux	1 399 088 €	CA Grand Périgueux	27 500 €
Honoraires	181 881 €	Prêt CDC	681 710 €
Divers	67 286 €	Commune de Périgueux	27 500 €
		Prêt PHBB	65 000 €
		Prêt Action Logement Action Cœur de ville	319 090 €
		Action Logement : Action Cœur de ville	744 454 €
		Fonds propres	201 001 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 106 255 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 106 255 €</b>